

AVANTAGES de l'APPRENTISSAGE ANTICIPEE de la CONDUITE & de la CONDUITE SUPERVISEE

L'AAC :

Diminution des risques accidents

Cette formation permet d'accompagner ces jeunes conducteurs durant la période où ils sont les plus fragiles par rapport aux dangers de la route. En effet, durant 1 an et sur au moins 3000kms un accompagnateur est présent tout au long de cet apprentissage. Egalement un suivi personnalisé par un enseignant de la conduite est mené afin de sensibiliser davantage aux différents risques liés à la route.

Réduction des primes d'assurance

En fonction des offres des assurances, des réductions sur les cotisations peuvent être proposées. En effet, du fait qu'ils aient plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents. De plus, la surprime imposée au jeune conducteur est réduite de 50% la première année puis de 25% la deuxième. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.

Réussite à l'examen

En effet, choisir l'apprentissage anticipée de la conduite augmente les chances de réussir l'examen du premier coup. De plus, le nombre d'heures est réduit à 25 heures contre 27 heures pour la formule traditionnelle.

Un apprentissage plus agréable

Cet apprentissage permet une formation étalée dans le temps. Elle permet une acquisition des connaissances et des savoir-faire sur le long terme et apporte une capacité de maîtrise quasi impossible à égaler en formation B traditionnelle. L'assimilation donne accès à la maîtrise, mais il faut laisser du temps au temps pour que les savoirs s'installent en soi. La présence de l'accompagnateur qui est le plus souvent un membre de la famille rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire de manière régulière et soutenue offre à l'élève une meilleure confiance en lui au volant. De plus, le fait de pouvoir commencer dès 15 ans permet d'apprendre plus facilement. Plus on prend de l'âge, plus l'apprentissage est long et difficile.

Période probatoire plus courte

Lors de l'obtention du permis, le jeune conducteur dispose de 6 points. Afin de parvenir à ses 12 points, il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant toute la durée du permis probatoire. En formule traditionnelle cette période est de 3 ans, par l'acquisition de 2 points chaque année sans infraction. Tandis que la période probatoire passe à 2 ans pendant lesquels l'élève récupère 3 points par année passée sans commettre d'infraction.

La CS :

Le principe de cette formule, destinée à tous les apprentis conducteurs âgés de plus de 18 ans. Elle permet notamment à la suite d'un échec à l'examen pratique de s'entraîner de façon plus régulière avec un accompagnateur expérimenté, titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, avant de pouvoir repasser une nouvelle fois l'examen. Cela permet de réduire de manière considérable la facture de l'auto-école, et de prendre davantage confiance en soi. Elle peut aussi être mise en place avant de passer pour sa première fois l'examen, afin de pouvoir s'entraîner de façon intense à la conduite, toujours dans l'optique de prendre davantage confiance en soi et de s'offrir de meilleure chance de réussir.